



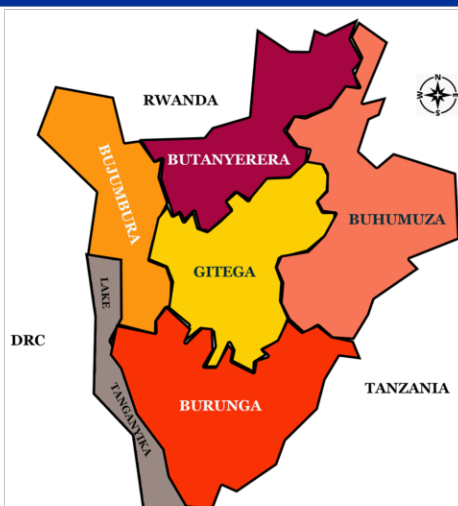
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°479 du 16 au 22 juin 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 22 juin 2025, au moins 741 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

La ligue ITEKA :

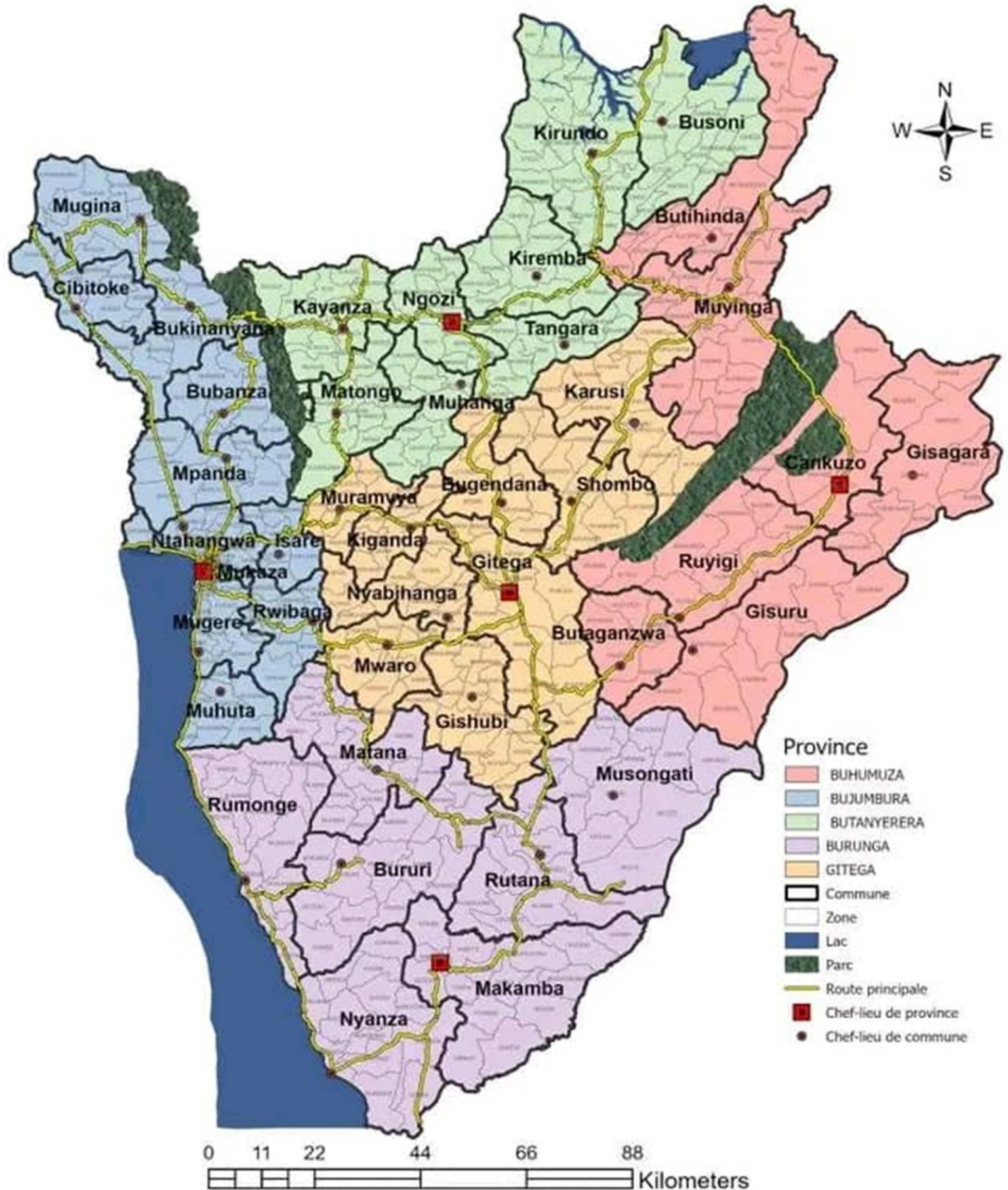
- ♦ « Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.15
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.23
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.26

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

<i>BSR</i>	<i>: Bureau spécial de Recherche,</i>
<i>CDFC</i>	<i>: Centre de développement familial et communautaire,</i>
<i>CDP</i>	<i>: Conseil des Patriotes,</i>
<i>CDS</i>	<i>: Centre de Santé,</i>
<i>CECI</i>	<i>: Commission Electorale Communale Indépendante,</i>
<i>CENI</i>	<i>: Commission Électorale Nationale Indépendante,</i>
<i>CEPI</i>	<i>: Commission Electorale Provinciale Indépendante,</i>
<i>CNDD-FDD</i>	<i>: Conseil National Pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie,</i>
<i>CNL</i>	<i>: Congrès National pour la Liberté,</i>
<i>ECOFO</i>	<i>: Ecole Fondamentale,</i>
<i>FARDC</i>	<i>: Forces Armées de la République Démocratique du Congo,</i>
<i>FDNB</i>	<i>: Force de défense nationale du Burundi ,</i>
<i>FRODEBU</i>	<i>: Front pour la Démocratie du Burundi,</i>
<i>M23</i>	<i>: Mouvement du 23 Mars,</i>
<i>OBUHA</i>	<i>: Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la construction,</i>
<i>OPJ</i>	<i>: Officier de Police Judiciaire,</i>
<i>PJP</i>	<i>: Police Judiciaire des parquets,</i>
<i>RDC</i>	<i>: République Démocratique du Congo,</i>
<i>SNR</i>	<i>: Service National de Renseignement,</i>
<i>SOSUMO</i>	<i>: Société Sucrière du Moso,</i>
<i>TGI</i>	<i>: Tribunal de Grande Instance,</i>
<i>UPRONA</i>	<i>: Union pour la Progrès National,</i>
<i>VBG</i>	<i>: Violences Basées sur le Genre.</i>

TABLE DES MATIERES

<i>Contenu</i>	<i>Pages</i>
0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.2. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	9
I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	12
I.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	12
I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE.....	13
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	15
II.1. DROIT À LA VIE.....	15
II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES.....	15
II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS.....	16
II.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....	17
II.1.4. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES.....	18
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	19
II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.....	19
II.2.2. VIOLS/VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE.....	19
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	23
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	23
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.....	24
IV. DROITS CATÉGORIELS.....	25
IV.1. DROIT DE L'ENFANT.....	25
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	26

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente un aperçu de la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 16 au 22 juin 2025. La période a été marquée par un apaisement de tension politique dont la célébration de la Victoire par les militants du parti au pouvoir, le CNDD FDD.

Les violations des droits humains observées et enregistrées par la Ligue Iteka se présentent ainsi :

Au moins 7 personnes tuées, dont 2 femmes. Parmi ces personnes tuées figurent 2 cadavres des jeunes tués à la frontière du Burundi et du Rwanda pour trafic du café ; 1 personne enlevée non du bureau du SNR du Burundi ; 1 personne torturée. 9 personnes ont été victimes de VSBG. Parmi les victimes, figurent 3 jeunes filles abusées en milieu scolaire.

La ligue Iteka a répertorié également 1 personne, membre du CNL, harcelée .

Les principaux auteurs présumés de ces violations sont des agents administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le contexte politique au Burundi au cours de la semaine du 16 au 22 juin 2025, a été marqué par une ambiance de sérénité, en contraste avec l'agitation de la campagne électorale. Les partisans du parti au pouvoir célèbrent leur victoire, tandis que l'opposition dénonce les élections comme une mascarade, accusant l'État d'avoir gaspillé des fonds qui auraient pu financer des projets essentiels. Ces critiques sont particulièrement fortes dans les communes de Buhumuza comme Gisagara et Butaganzwa, où l'opposition exprime son mécontentement face aux restrictions sur la liberté d'expression, notamment concernant le droit de vote. Dans Ruyigi et Cankuzo, l'opposition ressent une angoisse face à un régime perçu comme autoritaire. Des actes d'intimidation ont été signalés, notamment contre un député élu à Musongati, où une réunion a été convoquée pour destituer Venant

Nyobeye, un résistant à des actions illégales liées à des récupérations de biens.

Des risques d'appropriation de terres agricoles par des membres du CNDD-FDD se dessinent, avec des déclarations de Sylvain Nzikoruriho sur la récupération de propriétés appartenant à UPRONA. Cette inquiétude est exacerbée par des menaces ciblant ceux qui ne soutiennent pas le CNDD-FDD.

Malgré l'angoisse croissante, les menaces de Sylvain Nzikoruriho sur la sécurité des citoyens et leurs biens restent préoccupantes.

Par ailleurs, la Ligue Iteka a été informée des intimidations contre Joselyne Niyongabire, militante de l'UPRONA, faisant face à des menaces répétées liées à son affiliation politique.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 5)

Ces actes de harcèlement semblent être orchestrés par des responsables du CNDD-FDD, entraînant une demande urgente de protection de sa part.

Faits marquants :

Situation de la période post-électorale en province Buhumuza

La semaine allant du 16 au 22 juin 2025, marquée par la période post-électorale dans la province de Buhumuza, a révélé un climat apaisé en contraste frappant avec l'effervescence qui prévalait durant la campagne électorale.

D'après des témoignages locaux, les partisans du parti au pouvoir continuent à célébrer avec enthousiasme la victoire de leur formation, tandis que les membres des partis d'opposition soutiennent que les élections étaient en réalité une farce, accusant l'État d'avoir gaspillé des fonds qui auraient dû être investis dans le développement national, comme la construction d'hôpitaux ou d'écoles.

Ces revendications sont particulièrement exprimées dans les communes de Gisagara et Butaganzwa, où les voix de l'opposition se font entendre, clamant avoir été privées de leur liberté d'expression, notamment en ce qui concerne le droit d'élire et d'être élu.

Sur le plan socio-politique, les Commissions Électorales Communales Indépendantes (CECI) ont lancé un appel à candidatures pour ceux qui aimeraient se présenter en tant que conseillers des collines et des quartiers. Les candidats doivent soumettre un dossier comprenant des photocopies de leur carte d'identité ainsi que de leur carte d'électeur.

Toutefois, la population semble désillusionnée face à ces élections collinaires, y voyant peu d'intérêt. Pour beaucoup, les élections communales et législatives sont jugées bien plus significatives, car celles-ci impactent directement les instances décisionnelles.

Dans les communes de Ruyigi et Cankuzo, les membres des partis de l'opposition vivent dans un état d'angoisse et de panique, appréhendant la difficulté de survivre dans un environnement marqué par un régime dictatorial, autoritaire et à parti unique.

Des actes d'intimidations faites par un député élu en commune Musongati, province Burunga

Le 14 juin 2025, sur la colline de Kibimba, dans la zone de Butezi, au sein de la commune de Musongati, province de Burunga, au centre semencier Mukazyé du DPEAE Rutana, se tenait une réunion tendue. Rénovat Hakizimana, ancien représentant du parti CNDD-FDD dans l'ancienne commune de Giharo, avait convoqué tous les chefs des

quatre zones de cette commune, accompagnés de quelques représentants collinaires du même parti. Parmi les présents se trouvaient Léonard Ruhoranyi de la colline Kibimba, Bernard Ntirandekura de la colline Mutwana, ainsi que Vincent Nemerimana, chef de la colline Mutwana.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 6)

L'objet de la rencontre était le limogeage du moniteur de la colline Kibimba, Venant Nyobeye, qui était accusé d'avoir refusé de récupérer illégalement une vache appartenant à l'association des éleveurs, propriété de Paul Ntiragomba, pour la remettre à Léonard Ruhoranyi.

Selon des informations recueillies sur place, Rénovat Hakizimana faisait preuve d'une insistance marquée pour que son souhait de limoger Nyobeye soit exaucé, arguant que tout ce qui n'avait pas été réalisé sous sa direction au sein du parti devait être corrigé maintenant qu'il était député.

Il ajoutait que c'était le moment idéal pour se débarrasser de ceux qu'il qualifiait de non-Bagumyabanga, ceux-ci ayant remporté 100% des suffrages à travers le pays.

Dans ce climat tendu, Venant Nyobeye et Paul Ntiragomba, plongés dans une grande détresse, appelaient à toute forme d'assistance pour se protéger des menaces et du climat de terreur suscité par Rénovat Hakizimana, ce député nouvellement élu dans la nouvelle province de Burunga.

Risque de spoliation des terres cultivables par des membres du parti CNDD-FDD en commune Musongati, province Burunga.

Le 19 juin 2025, sur la colline de Kibimba, dans la zone de Butezi, au sein de la commune de Musongati, province de Burunga, il était prévu que Sylvain Nzikoruriho, le représentant du parti CNDD-FDD dans la province, s'adresse aux habitants de Kibimba. Il devait leur annoncer que toutes les propriétés situées dans le marai Mukazye, appartenant aux membres du parti UPRONA, seraient récupérées par le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, car ces derniers n'avaient pas voté pour eux, mais plutôt pour l'UPRONA.

D'après des sources locales, cette annonce a été reportée en raison d'une réunion du président de la République, qui se tenait à Gitega, la capitale politique du Burundi.

Après les élections, une atmosphère de peur s'est installée parmi ceux qui ne sont pas affiliés au CNDD-FDD, les incitant à craindre la perte de leurs propriétés héréditaires suite aux menaces de Sylvain Nzikoruriho. Ces citoyens, qui se sentent piégés par cette situation inquiétante, plaident pour l'intervention des autorités afin de pouvoir recouvrer leurs droits. Sylvain Nzikoruriho travaille en étroite collaboration avec Rénovat Hakizimana, représentant du CNDD-FDD de l'ancienne commune de Giharo, et Cyriaque Komezurugendo, le représentant zonal du même parti à Butezi. Il est également épaulé par Zacharie Batungwanayo, chef de la colline Kibimba et représentant du CNDD-FDD au sein de cette communauté.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 7)

Des actes d'intimidation au membre de l'UPRONA en commune Musongati, province Burunga

Le 20 juin 2025, une information alarmante a été rapportée à la Ligue Iteka concernant une femme résidant sur la colline Giharo, dans la commune de Musongati, province de Burunga. Cette femme, nommée Joselyne Niyongabire, est une militante du parti UPRONA. Elle fait face à des intimidations persistantes de la part d'un homme dénommé Salvator, qui est le chef de la sous-colline Nyarubange, également située sur la colline Giharo. Salvator lui a déclaré à plusieurs reprises qu'elle devrait se méfier, affirmant qu'elle devrait être prête à se défendre en toute circonstance en raison de son choix d'être une militante UPRONA dans sa sous-colline.

Selon des témoignages recueillis sur place, il répète ces menaces chaque fois qu'il la croise, y compris lors des réunions qu'il organise dans sa localité.

Il est important de souligner que ces actes de harcèlement sont orchestrés sous l'autorité de plusieurs responsables du parti CNDD-FDD, à savoir Alexis Baraguma, qui se fait appeler Ruganzizindi et qui représente ce parti dans la zone de Giharo, ainsi qu'Emmanuel Ntahondonkeye, le CTAS (Conseiller technique des affaires sociales) de Giharo, et Désiré Bigirimana, le chef de zone Giharo. Ces trois individus, Alexis, Emmanuel et Désiré, agissent sous l'influence de Sylvain Nzikoruriho, représentant du CNDD-FDD dans la province de Burunga, et de Rénovat Hakizimana, qui est le représentant du même parti dans la commune de Musongati. Face à ces menaces sérieuses pesant sur sa sécurité, Joselyne Niyongabire sollicite une intervention urgente afin de protéger sa vie.

Action de grâce à Gitega pour le quinquennat à la tête du pays par le Président Evariste Ndayishimiye

Les prières d'action de grâce tenues au stade Ingoma de Gitega, sous l'égide du Président Evariste Ndayishimiye, ont été l'occasion de célébrer son quinquennat à la tête du pays. Cet événement, s'apparentant à une croisade d'action de grâce, a réuni le couple présidentiel et des chorales venues de divers horizons du Burundi pour rendre hommage à Dieu suite aux succès obtenus au cours des cinq dernières années.

Le thème choisi pour cette célébration, *"Que le Burundi devienne un pays des prophètes"*, invite à une réflexion sur les aspirations

spirituelles et nationales du pays.

Lors de cette cérémonie, plusieurs points significatifs se dégagent. Premièrement, le président a pris le temps de rendre grâce à Dieu, mettant en avant les bienfaits dont a bénéficié le Burundi ainsi que son leadership.

Dans son discours, il a mis l'accent sur les réalisations de son mandat tout en dénonçant les tentatives d'opposition à son autorité. Il a également célébré la pérennité du CNDD-FDD, au pouvoir depuis 2005, en se positionnant comme un symbole de l'unité nationale.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 8)

Notons que les difficultés économiques rencontrées durant son mandat ne furent pas évoquées, soulevant des questions quant à la transmission d'une image totalement positive.

Deuxièmement, un hommage a été rendu au leadership du président, par le pasteur Mbayahaga Isidore, qui a mis en lumière les transformations socio-économiques accomplies sous sa direction.

Troisièmement, le président a exprimé sa reconnaissance envers les cadres de la nation pour leur dévouement constant, soulignant leur rôle dans le développement du pays.

Quatrièmement, la jeunesse burundaise a été

appelée à jouer un rôle central dans la politique socio-économique, affirmant ainsi son importance au sein de la société.

Enfin, la prière pour la paix régionale, exprimée par le couple présidentiel, faisait appel à l'inspiration de l'Esprit Saint pour conduire les Burundais vers une coexistence harmonieuse. Par ailleurs, il convient de noter que la faible affluence observée lors de l'événement soulève des interrogations sur la popularité du président au sein de la population. Cette prière d'action de grâce, débutée le 19 juin, s'est achevée le 21 juin 2025.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Exactions à la frontière burundo-congolaise

À la frontière entre la République Démocratique du Congo et le Burundi, dans la localité de Rugombo, en commune de Cibitoke (anciennement commune de Rugombo), de nombreux réfugiés congolais fuyant les hostilités dans l'est de leur patrie rapportent des expériences traumatisantes. Ils évoquent des actes de violence, d'extorsion et d'agressions sexuelles, attribués aux Imbonerakure, ainsi qu'à certains membres des forces armées burundaises. Cette situation, alarmante à bien des égards, est récemment révélée par les autorités locales, suscitant des inquiétudes quant à une possible détérioration des relations entre les deux nations.

Alors que le conflit armé entre les Forces armées de la RDC (FARDC) et les rebelles du M23 s'intensifie depuis près de quatre mois

dans l'est congolais, des milliers de civils, dans leur quête désespérée de sécurité, se mettent en route pour traverser les frontières vers des pays voisins.

Parmi ces réfugiés, beaucoup tentent de rejoindre la commune burundaise de Cibitoke, notamment dans la zone de Rugombo, après avoir franchi la rivière Rusizi, dans l'espoir de retrouver des proches à Bukavu via Kamanyola.

Cependant, une fois arrivés sur le sol burundais, ces Congolais se retrouvent plongés dans un véritable cauchemar. Les récits de ces réfugiés font état de vols, d'agressions physiques, d'extorsions et, plus inacceptable encore, de violences sexuelles, principalement commises par des membres des Imbonerakure, la ligue de jeunesse du parti au pouvoir, et par certains agents des Forces de défense

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 9)

nationales du Burundi (FDNB).

Les victimes qualifient ces actes de “*systématiques*”, provoquant une indignation croissante même parmi la population locale de Rugombo. Un habitant, qui préfère garder l'anonymat, témoigne avec émotion : “*Ce sont des jeunes filles, des femmes qui subissent des viols, des familles qui se font dépouiller de*

Silence officiel, enquête promise

En réponse aux questions concernant ces déclarations, Carême Bizoza, le gouverneur de la province de Cibitoke, a fait part de son manque d'informations sur la situation des Congolais qui traversaient la rivière Rusizi en provenance d'autres localités de la RDC. Il a précisé que, selon les informations à sa disposition, les réfugiés congolais seraient

Une situation diplomatique délicate

Face à la crise humanitaire qui sévit aux abords du Burundi, les demandes d'intervention se font de plus en plus pressantes. Les habitants de Rugombo expriment avec ferveur leur souhait que les violences s'arrêtent et que les Congolais puissent traverser la région en toute sécurité. Il serait également envisageable de faire appel à des organisations non gouvernementales,

Fouilles-perquisitions dans différentes communes en Province de Muyinga.

Le 18 juin 2025, notre source a rapporté qu'une fouille-perquisition a été réalisée dans divers localités de la Province de Muyinga. Au cours de cette opération, plusieurs arrestations ont été effectuées, impliquant au total 11 individus, avec la confiscation de près de 330 kilos de maïs et de haricots.

leurs biens. Ils sont censés chercher refuge, pas à être brutalement maltraités”.

De plus, la situation est aggravée par l'état impraticable de la route reliant Kamanyola à Uvira, actuellement sous le contrôle du M23, poussant ainsi les Congolais à opter pour la voie fluviale, qui, bien que moins surveillée, se révèle manifestement plus périlleuse.

uniquement présents dans le camp de Rutana, où ils sont actuellement hébergés.

Néanmoins, il a annoncé qu'une enquête serait diligentée afin d'examiner la véracité de ces allégations. Il a également reconnu que de tels incidents pourraient “mettre en péril les relations amicales entre le Burundi et la République Démocratique du Congo”.

tant locales que internationales, qui œuvrent pour les droits de l'homme, afin de documenter les abus commis et d'apporter une assistance aux victimes. Dans un contexte déjà conflictuel entre Kinshasa et Gitega, cette situation met à l'épreuve la capacité des deux nations à collaborer pour garantir la protection des civils. Car au-delà des enjeux politiques, ce sont des vies humaines qui sont en péril.

De plus, ce même jour, la Police des communes de Butihinda, Muyinga et Giteranyi a également saisi 120 kilos de cerises de café. Les fraudeurs, suspectés d'acheminer ces produits vers la Tanzanie, sont actuellement soumis à des interrogatoires par la Police judiciaire.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 10)

Une femme grièvement blessée au niveau de la tête à Bururi

Une information reçue le 16 juin 2025 fait état d'une femme prénommée Nkunuzimana Espérance, âgée de 40 ans et membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Rukanda dans la zone Gasanda de la commune Bururi, en province Burunga, qui a subi de graves blessures à la tête infligées par des inconnus aux alentours de 19 heures, près de la chapelle des sœurs de la congrégation des disciples du Christ et de l'hôpital régional de Bururi.

Selon les informations rapportées par les veilleurs de cet hôpital, Espérance venait de quitter l'établissement où elle avait été admise en raison d'une maladie touchant sa jambe gauche. Cinq minutes plus tard, elle est

revenue avec des blessures sévères à la tête, criant "il me tue". Les passants ont tenté de retrouver l'auteur de cette agression, mais sans succès. Ils n'ont découvert qu'une pierre volumineuse qu'il avait utilisée. Cette pierre, maculée de sang, a été retrouvée en bas de la chapelle, non loin de l'hôpital.

D'après les mêmes sources, c'est Espérance qui a indiqué qu'elle avait été voir une personne, encore non identifiée, qui venait de la contacter par téléphone. Cette femme, dans un état critique, a été transportée par ambulance vers l'un des hôpitaux de Bujumbura. Du côté de la police, il est précisé que des enquêtes sont actuellement en cours.

Un homme blessé à la tête à Bururi à cause de conflits fonciers

Un individu nommé Nkurunziza Basile, âgé de 55 ans, fils de Nijembazi Dismas et de Hwihwiri Olive, résidant à Nanira sur la colline Nyavyamo dans la nouvelle province de Burunga, a été sévèrement touché à la tête et aux hanches le 16 juin 2025 par sa belle-sœur, Nibimpa Agathe, en complicité avec son époux, Nzisabira André, à l'aide d'une machette.

D'après les informations locales, l'accident s'est produit dans la vallée de la rivière Jiji, à cet endroit même où la victime était en train de cultiver, les disputes concernant la terre

étant la cause principale. Nkurunziza Basile est depuis ce jour-là hospitalisé à l'hôpital régional de Bururi. Il a affirmé que son petit frère et sa belle-sœur l'ont attaqué car ils s'opposaient à son exploitation de ce morceau de terre que lui avaient laissée ses parents. Il demande à la justice de remplir son rôle.

Au niveau de la police, il a été signalé que son petit-frère et sa belle-sœur, présumés responsables de cette agression, sont détenus au cachot du commissariat provincial de police à Bururi depuis le mardi 17 juin 2025 pour les besoins de l'enquête.



Uwo uri wese ubahirizwa

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Un mandataire de la coalition Burundi Bwa Bose détenu à la prison centrale de Bujumbura

Le nommé Frédéric Nzohabonayo est détenu dans la prison centrale de Mpimba depuis le 06 juin 2025 après les élections du 05 juin 2025.

En effet, Frédéric habite le quartier Gikungu, Zone Gihosha de la Commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura. Il était mandataire de

la coalition Burundi Bwa Bose le jour du scrutin dans le bureau de vote du salle Maroda. Après les élections, il aurait raconté certaines irrégularités qui ont marqué les élections à un groupe des gens. Il a été arrêté et transféré à la prison centrale de Mpimba le même jour.

Procès de flagrance devant le Tribunal de Grande Instance de Rutana.

En date du 20 juin 2025, le Tribunal de Grande Instance de Rutana a condamné Alain Bapfenda, réfugié congolais domicilié dans le site des réfugiés de Musenyi en commune de Giharo à une peine de 2 ans dans une audience de flagrance.

Alain est accusé de vol qualifié d'une chèvre qu'il a attrapé en train de brouter des herbes dans un champ. Alain s'expliquait en disant qu'il fait cela à cause de l'ivresse. Il a été conduit à la prison centrale de Rutana pour y écoper cette peine.

1.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Inspection administrative pour vérifier la conformité aux réglementations des prix des boissons de la Brarudi en commune Buhiga de la Province Gitega.

Ce mercredi 18 juin 2025, aux alentours de 13 heures, une opération a eu lieu au marché de Buhiga, dans la zone et la commune de Buhiga. Le chef de zone, Sindaruhuka Phocas, agissant sous les instructions du Gouverneur Nizigiyimana Dévotte et en collaboration avec l'administrateur communal Bacebaseme Therence, a supervisé une fouille des établissements de restauration. Cette action a ciblé plusieurs bars appartenant à des membres du CNDD-FDD, à savoir Kwizera Bella, Gérard Muhitira, Verène et Cadeau.

L'objectif de cette opération était de vérifier la véracité des plaintes émises par la population concernant la hausse des prix des produits de

la Brarudi. Au cours de cette intervention, des boissons Primus, habilement cachées, ont été découvertes dans les réserves de ces établissements, malgré les affirmations des propriétaires selon lesquelles ils étaient en rupture de stock.

En réalité, ils profitaient de cette situation pour vendre ces bouteilles dissimulées à des clients triés sur le volet, à des tarifs exorbitants : 5.000 francs pour une bouteille de Primus, 7.000 francs pour une Amstel de 65 cl, et 5.000 francs pour une petite Amstel. L'opération a abouti à la confiscation de sept casiers chez Kwizera Bella, quatre chez Cadeau, cinq chez Gérard et trois chez Verène.

1.4. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (suite de la page 12)

Tous ces casiers ont été acheminés vers la zone de récupération, et les propriétaires des bars ont été lourdement pénalisés par une amende de 100.000 francs chacun. Cependant, à ce jour, les boissons saisies n'ont pas encore été restituées.

Deux poids deux mesures dans la lutte contre les spéculations sur les prix des boissons

Le 14 juin 2025, sur la colline de Muremera, dans la commune de Ngozi et au sein de la province de Butanyerera, la police du commissariat communal de Ngozi a mené une opération qui a conduit à l'arrestation de certains gérants de débits de boissons. Ces derniers avaient pour pratique de spéculer en vendant la bière Amstel Bright à un prix exorbitant de 6000 frbu, alors que son prix d'achat normal est de 5000 frbu. De même, la petite Amstel était vendue à 5000 fr au lieu des 4000 frbu requis.

Des témoins de la commune Ngozi rapportent que les forces de l'ordre ont principalement effectué des arrestations d'employés, parmi lesquels Denise Tuyizere, au lieu de s'attaquer directement aux propriétaires des établissements, qui demeurent les véritables donneurs d'ordres.

Toujours selon ces témoins, dans le bar de Niyorugura Jean Baptiste, une caisse de petites Amstel ainsi que 12 bouteilles de cette même boisson ont été saisies, tandis que chez Ntawutangimanakwihebura Céleus, une caisse de petites Amstel remplie a également été confisquée.

Il est à noter que ces propriétaires, souvent affiliés au CNDD FDD, échappent parfois à des poursuites. De leur côté, les employés arrêtés subissent des sanctions variées, certaines personnes étant condamnées à payer une amende de 500.000 frbu, tandis que d'autres doivent s'acquitter d'un million, en plus de la confiscation de toutes les boissons présentes sur les lieux.

Les défenseurs des droits humains plaident pour l'établissement d'une législation uniforme concernant cette infraction à l'échelle nationale.

1.5. CONTEXTE HUMANITAIRE

Des réfugiés dénoncent violences et abus en commune Rugombo, province Bujumbura

À la frontière entre la République Démocratique du Congo et le Burundi, dans la commune de Rugombo, province Bujumbura, des ressortissants congolais fuyant les combats dans l'est de leur pays rapportent être victimes d'actes de violence, d'extorsion et d'agressions sexuelles. Ces actes seraient imputés aux Imbonerakure et à certains

membres des forces armées burundaises. Cette situation alarmante, que les autorités locales affirment découvrir, menace de détériorer les relations entre les deux pays.

Alors que le conflit armé entre les FARDC et les rebelles du M23 s'intensifie dans l'Est congolais depuis près de 4 mois, des milliers de civils cherchent refuge en traversant les

I.5. CONTEXTE HUMANITAIRE (suite de la page 13)

frontières vers les pays voisins. Parmi eux, nombreux sont ceux qui tentent de passer par la commune burundaise de Rugombo, après avoir franchi la rivière Rusizi, pour rejoindre leurs proches à Bukavu via Kamanyola.

Mais une fois sur le sol burundais, le cauchemar ne semble pas s'arrêter pour ces Congolais. Plusieurs témoignages font état de vols, d'agressions physiques, d'extorsions et, plus gravement encore, de violences sexuelles.

Ces actes seraient perpétrés par des membres des Imbonerakure, la ligue de jeunesse du parti au pouvoir, et certains éléments FDNB. Les victimes qualifient ces actes de *"systématiques"*, ce qui provoque l'indignation même au sein des populations locales de Rugombo.

"Ce sont des jeunes filles, des femmes qui sont violées, des familles qui se font dépouiller de leurs biens. Ils sont censés chercher le passage, pas être brutalisés", déclare un habitant proche de cette frontière sous couvert d'anonymat, témoignant de l'horreur vécue par les réfugiés.

La situation serait exacerbée par l'impraticabilité de la route reliant Kamanyola à Uvira, aujourd'hui sous contrôle du M23. Cette situation contraint les Congolais à

emprunter la voie fluviale, moins surveillée mais visiblement plus dangereuse.

Interrogé sur ces allégations, Carême Bizoza, gouverneur, a déclaré *"ne pas être au courant"* de la présence de Congolais traversant la rivière Rusizi en provenance d'autres localités. Il a précisé que, selon les informations en sa possession, les réfugiés congolais présents sur le territoire burundais se trouvent uniquement dans le camp de Rutana où ils sont installés.

Néanmoins, il a promis l'ouverture d'une enquête pour vérifier la véracité de ces accusations, tout en reconnaissant que de tels actes pourraient *"porter atteinte aux relations de bon voisinage entre le Burundi et la RDC"*.

Face à cette crise humanitaire aux portes du Burundi, les appels à l'action se multiplient. Les habitants de Rugombo demandent instamment que les exactions cessent, et que les Congolais puissent transiter en sécurité. Des ONG locales et internationales des droits de l'homme pourraient également être sollicitées pour documenter les faits et venir en aide aux victimes.

Dans un contexte déjà tendu entre Kinshasa et Gitega, cette affaire met à l'épreuve la volonté politique des deux États de coopérer pour protéger les civils. Car au-delà des frontières, ce sont des vies humaines qui sont en jeu.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES

Deux Imbonerakures tuées dans une affaire de contrebande de café à Nyamakarabo de la commune Mugina, province Bujumbura

Deux corps sans vie, roués de coups, ont été découverts au petit matin du 19 juin sur les rives de la rivière Ruhwa, séparant la frontière entre le Burundi et le Rwanda. Les victimes, identifiées comme Karenzo Nsanzamahoro et Claude Butoyi, tous deux membres de la ligue de jeunesse du parti au pouvoir (Imbonerakure), auraient tenté de faire passer environ 80 kilogrammes de café vers le Rwanda, selon des sources sécuritaires locales.

Selon les premières informations, ils auraient été lynchés par ces compères après avoir tenté de faire passer illégalement du café vers le territoire rwandais. Ce drame relance les inquiétudes sur la sécurité dans les zones frontalières et la persistance de réseaux de contrebande.

D'après les premières investigations, les deux jeunes hommes auraient été interceptés par des individus non identifiés après avoir franchi la frontière. Ils auraient été violemment battus à mort à l'aide de bâtons, puis ramenés côté burundais où leurs corps ont été retrouvés quelques heures plus tard.

L'annonce de ce double meurtre a provoqué une onde de choc dans la commune de Mugina, notamment sur la colline Nyamakarabo. La population, visiblement traumatisée, exige que justice soit rendue. *'Ils ont certes tenté une traversée illégale, mais*

méritaient-ils de mourir ainsi?'", s'interroge un habitant, sous couvert d'anonymat.

Interrogée à ce sujet, l'administrateur communal, Julienne Ndayihaya, a dénoncé un "acte barbare" et assuré que des enquêtes seraient rapidement lancées. Elle a toutefois rappelé que la contrebande de café est un phénomène en pleine recrudescence dans cette région frontalière. *'Plus de 800 kilos de café ont été saisis au cours des deux derniers mois. Il est temps que les habitants comprennent que ces pratiques les exposent à de graves dangers'*, a-t-elle averti, tout en appelant les jeunes à ne pas se laisser entraîner dans ces circuits illicites.

Fait notable, plusieurs sources évoquent une possible collaboration entre les deux victimes et certains responsables locaux ou agents de sécurité impliqués dans ce trafic transfrontalier. Une hypothèse qui, si elle est confirmée, mettrait en lumière un réseau plus large et structuré de contrebande, avec des ramifications jusqu'au sein de l'administration locale.

Ce drame rappelle, encore une fois, la vulnérabilité des populations vivant à la frontière et les tensions persistantes autour des ressources agricoles stratégiques comme le café car la frontière est plus d'une année fermée. Au-delà de la seule contrebande, c'est aussi la question de la sécurité, de la

II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ÉTATIQUES *(suite de la page 15)*

gouvernance locale et du respect des droits humains qui est posée.

Les regards sont désormais tournés vers les autorités judiciaires et sécuritaires, attendues

au tournant pour faire toute la lumière sur cette affaire, sanctionner les auteurs et démanteler les réseaux impliqués dans ces trafics meurtriers.

Une personne tuée par des policiers en commune Kiremba, province Butanyerera

En date du 17 juin 2025 vers 21h00, sur la colline Nyabikenke, zone Nyamurenza de la commune Kiremba dans la province Butanyerera, un jeune connu sous le sobriquet de Yoyogo, âgé de 18 ans, a été tué par des policiers.

Selon des témoins de la localité, la police a tiré plusieurs balles sur un groupe des transporteurs de deux tonnes des graines de maïs du Burundi vers le Rwanda en passant

par la rivière Kanyaru précisément sur la colline Nyabikenke et la victime est morte sur le champ. Les transporteurs de ce maïs se sont dispersés et la police appuyée par les jeunes Imbonerakure ont arrêté 5 personnes.

Soulignons que depuis le début de la campagne café et la grande production de maïs, la police et l'armée ont reçu l'ordre de tirer, **à bout portant** sur tout fraudeur.

II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉS

Une femme tuée à Gihosha de la commune Ntahangwa en province Bujumbura

Une jeune femme répondant au nom de Chantal, a été sauvagement assassinée lundi 16 juin 2025 à Gikungu, en plein jour.

En effet, la victime habitait à Gikungu, zone Gishosha de la commune Ntahangwa en province de Bujumbura. Elle travaillait comme agent de transfert d'argent via Lumicash tout près de la salle de réception Maruda. Elle a été abattue par un policier après une sombre histoire de faux dépôt.

Selon des témoignages, l'homme, armé, lui aurait demandé un transfert avant de prétendre avoir oublié son argent à la maison.

Il a demandé à cette femme d'y aller ensemble pour récupérer l'argent. Arrivé dans un champ isolé, il lui a tiré dessus à bout portant, lui volant son sac et ses trois téléphone.

Malgré la récupération des douilles par les autorités, les habitants s'impatientent de voir le policier arrêté. Ils réclament une enquête sérieuse, notamment en traçant le dernier transfert Lumicash et en vérifiant les caméras de surveillance locales.

Pour l'instant, le corps de Chantal repose à la morgue de Roi Khaled dans l'attente d'une justice qui tarde à venir.

II.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Un corps sans vie retrouvé en commune Bukinanyana, province Bujumbura

En date du 22 juin 2025, le matin, un corps sans vie mutilé et déjà en état de décomposition, a été retrouvé, en lisière de la forêt de Kibira à la frontière entre la commune Bukinanyana et la commune Kabarore. Les circonstances de ce décès restent mystérieuses, mais plusieurs indices démontrent un règlement de comptes lié à l'exploitation illégale de l'or dans cette région instable.

Selon les informations obtenues auprès des forces de l'ordre déployées dans la réserve naturelle de la Kibira, la victime présentait de multiples blessures profondes causées par une arme blanche, notamment au niveau de la poitrine et des flancs.

L'état avancé de décomposition du corps a rendu les premières constatations difficiles, empêchant l'identification immédiate de la victime. *“Le corps a été retrouvé tôt le matin par les agents de surveillance de la forêt. Il était ligoté et portait plusieurs traces de coups de couteau. Il avait déjà commencé à se décomposer”*, a confié une source sécuritaire sous couvert d'anonymat.

Certains administratifs locaux, en particulier dans la zone de Ndora, confirment avoir été alertés depuis plusieurs jours par les responsables de la sécurité opérant dans cette forêt concernant la présence d'individus armés suspectés d'exploiter illégalement de l'or. Ces groupes sont souvent identifiés comme étant liés aux rebelles rwandais du FLN, opérant clandestinement dans cette forêt dense.

Des hypothèses circulent déjà, selon certaines sources proches de l'administration, la victime pourrait être un individu surpris en possession d'or et exécuté sommairement par des militaires ou des éléments armés burundais opérant dans le secteur. *“Ce ne serait pas la première fois qu'on retrouve un corps dans cette zone, dans des circonstances similaires”*, souligne, visiblement inquiet, un habitant du chef-lieu de la zone Ndora.

Face à l'émotion provoquée par cette découverte, l'administrateur de la commune Bukinanyana a confirmé l'information, précisant que, compte tenu de l'état du corps, celui-ci a été rapidement inhumé afin d'éviter tout risque sanitaire pour les riverains. *“Il était méconnaissable, nous avons pris la décision de procéder à l'enterrement après constatation par les autorités compétentes”*, a-t-il déclaré.

En attendant les résultats des enquêtes, les habitants de la localité demandent des investigations approfondies pour élucider les circonstances exactes de ce crime qu'ils qualifient de *“barbare”*. L'administrateur de la commune Bukinanyana a annoncé la mise en place d'une collaboration entre son administration, celle de la commune voisine de Kabarore, ainsi que les services de police judiciaire, afin de faire toute la lumière sur cette affaire.

“Nous ne pouvons pas tolérer que la forêt de Kibira devienne une zone de non-droit”, a-t-il martelé, appelant au renforcement de la sécurité et à la vigilance des populations locales.

II.1.3. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (suite de la page 17)

Un corps sans vie retrouvé en commune Busoni, province Butanyerera

En date du 18 juin 2025, sur la colline Karambo, commune Busoni, province Butanyerera. Un corps de Lypicie BUTOYI, âgée de 55 ans, native de la colline Kididiri a été découvert dans la maison.

Selon des témoins de la localité, elle a été tuée étranglée par des gens non encore identifiés qui sont entrés dans sa chambre à coucher à travers la fenêtre et ont commis ce crime.

Selon les mêmes témoins, les présumés auteurs ont d'abord bloqué son mari dans sa chambre et la victime dormait seul dans sa chambre.

L'administrateur de la commune Busoni Richard NGABONZIZA indique que trois personnes ont été déjà arrêtées pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rumonge, province Burunga

En date du 19 juin 2025, au bord du lac Tanganyika côté de la colline et zone Gatete, commune Rumonge de la province Burunga. Un corps sans vie de Samuel Kanonzi, âgé de 28 ans, pêcheur a été retrouvé. Selon des témoins de la localité, Samuel Kanonzi résidait

sur la même zone Gatete où il vivait avec son épouse et leurs deux enfants. Selon les mêmes témoins tout ce qui lui est arrivé quand il était en pleine activité de pêche. Il a été enterré par sa famille le même jour de jeudi.

II.1.4. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Une personne a été enlevé en commune Mukaza en Province de Bujumbura

En date du 18 juin 2025 à 16h, près du siège du SNR, un nommé Bonfils Kaneza, âgé de 37 ans, de profession d'avocat, résidant à Musaga et père de deux enfants a été enlevé. Il se trouvait dans un taxi lorsqu'il a traversé l'avenue Ngozi, à proximité de la cathédrale

Régina Mundi. Un véhicule militaire de type pickup, contenant des soldats, a intercepté le taxi et les militaires ont forcé Bonfils à monter à bord du pickup. Depuis 16 heures, il reste introuvable.



Uwo uri wese ubahirizwa

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT

Un homme battu à mort en Province Gitega

Dans la nuit de mercredi 18 juin 2025, vers 22h, un homme a subi des coups et blessures physiques très sévères pouvant même occasionner sa mort devant la poste de police située au centre de Bugendana. L'incident s'est produit à dix mètres de l'habitation des policiers et juste devant les boutiques de cet endroit.

La victime, Sayumwe Bruno, âgé de 75 ans, résidant dans le site des déplacés Bugendana (situé à 200 mètres de ladite position de police), a été retrouvée allongée à terre, inconsciente, présentant des traces visibles de coups sur tout le corps, notamment des blessures au-dessus du pied, au dos (coup de couteau), et à la tête (probable coup de gourdin). Les présumés auteurs de cette violence l'ont ensuite déplacé en pleine route afin de faire croire à un accident de circulation.

Selon Ndayisenga Joseph, un des responsables du site, après lui avoir donné du lait, la victime a repris conscience vers 8h du matin. Il a alors affirmé qu'il avait été capturé vers 22h quand il rentrait chez lui, avant d'être conduit de force par des policiers jusqu'à leur logement,

où ils l'ont battu gravement sans aucune accusation. Il criait au secours, mais personne n'est intervenu. Le *De Corps* nommé Thérance a rapidement réagi en lui disant "*reka kudedemba*".

Le chef du site a immédiatement alerté l'OPJ Mahinja Antoine, et ce dernier a répondu que seul le Commissaire communal pouvait répondre à ces actes posés par les policiers.

L'Administrateur a également été informé et lui aussi a répondu que cela ne le concerne pas.

Vers 10h, le Commissaire communal, Ndayikeza Arnaud, est arrivé sur le lieu et a ordonné que la victime soit immédiatement transférée au Centre de Santé de Bugendana, tout en promettant qu'il va faire des enquêtes auprès des policiers et des veilleurs se trouvant dans les environs.

Des témoins arrivés en premier lieu ont confirmé la présence de traces de sang devant la maison des policiers, traces qui auraient ensuite été effacées à l'aide de cendres pour fausser les enquêtes.

II.2.2. VIOLS/VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Trois fillettes de 16 ans violées à Muhanga

Une information reçue le 17 juin 2025 rapporte qu'en date du 03 juin 2025, sur la colline de Kanyundo, située dans la zone et la commune de Muhanga, une jeune fille nommée D. C âgée de 16 ans, fille de N. J et dont le père est décédé, a été violée par son employeur,

Nkunuzimana Josué, un homme marié de 31 ans. Cet acte a eu lieu en l'absence de sa patronne, et le présumé auteur a pris la fuite, disparaissant depuis ce jour. Le dossier est actuellement au parquet. La jeune fille a reçu des soins médicaux au CDS Muhanga.

II.2.2. VIOLS/VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (suite de la page 19)

La même source précise qu'en date du 28 mai 2025, sur la colline de Masama II dans la zone de Muhanga, dans la nouvelle province de Butanyerera, une fille nommée N. E, âgée de 16 ans et élève à l'ECOFO Masanze, originaire de la colline Rugamba, a été violée par un homme de 51 ans, Ntirujinama Emmanuel, cultivateur de la même colline.

Selon des informations locales, des policiers en patrouille ont confié la victime à cet homme pour qu'il l'emmène chez le chef de colline, mais il en a profité pour l'abuser dans un champ de haricots. Le présumé auteur s'est

échappé et est introuvable, selon Benoît Ndayizeye, l'administrateur communal de Muhanga.

Cette information indique également qu'à la même date, une fille nommée I.I, de la colline Mbogwe, a été violée par Irambona Roger, âgé de 48 ans et résidant sur la colline Musama. La victime a été agressée alors qu'elle cherchait du bois de chauffage. Le présumé agresseur a été arrêté et placé en détention au cachot communal de Muhanga, tandis que la victime a été évacuée à l'hôpital de Musema pour recevoir des soins.

Une fille a été violée à Kayanza dans la province de Butanyerera

Une information reçue par la Ligue Iteka indique en date du 3 juin l'an 2025 une fille du nom de Nsabimana Marcelline de la colline Karunyinya en commune Kayanza a été violée par un certain Niyonkuru Vianney de 27 ans.

Des informations fournies par la victime disent que le présumé auteur l'a attaquée quand elle revenait à Munini faire l'achat des produits alimentaires. Comme le présumé auteur nie

les faits il n'a pas été arrêté sous prétexte qu'il est membre de la ligue des jeunes Imbonerakure et il est protégé par un certain Nzobonimpa vice du secrétaire du parti en commune kayanza. Ntakarutimana Léonidas et Nduwimana Venantie les parents de la victime demandent que justice soit faite et que l'auteur du viol dont leur enfant est victime soit puni conformément à la loi.

Une fille de 16 ans violée par un pasteur à Muhanga de la Province Butanyerera

Une information reçue auprès des sources locales en date du 18 juin 2025 indique qu'une fille du nom de Uwimana Nadège de la sous-colline Murambi à la colline Masanze a été violée en date du 1 juin 2025 par Nduwimana Éric un pasteur de l'Eglise Vyizigiro.

Des informations sur place disent que la victime a été invitée par ce pasteur quand il lui a dit qu'il a un message de Dieu pour elle. La victime a été évacuée à l'hôpital Gahombo pour subir des soins et le présumé auteur a été conduit au cachot communal Muhanga.

II.2.2. VIOLS/VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (suite de la page 20)

Une fille violée avec complicité des autorités locales en commune Cankuzo de la province Buhumuza

Sur la colline Mugozi, dans la zone et commune de Cankuzo, province de Buhumuza, la jeune N. G, âgée de 16 ans, fille de M. D, 47 ans, et de N. C, 38 ans, a subi un viol de la part de Misago Marc, 39 ans, père de cinq enfants, cultivateur, un tambourinaire, un des animateurs communautaires au CDS de Mugozi, à la succursale de l'église catholique de Mugozi.

L'incident s'est produit dans la brousse alors que la victime travaillait dans son champ pour un salaire de 5000 fb par jour, le 13 février 2025. Les imbonerakure, qui les surveillent, auraient été témoins de l'acte. Ces imbonerakure, dont Nyetereye Christophe, Nzeye Gédéon, Bukatari Sylvestre, Cyprien Bironka et Ndaruzaniye, en collaboration avec le chef de colline de Mugozi, HAKIZIMANA Ezéchiel, ont exigé un pot-de-vin de 160 000 fbu à l'agresseur pour éviter des poursuites judiciaires. Ce responsable et les imbonerakure ont intimidé la victime de rester silencieuse sous peine de mort. Pour éviter une arrestation, Marc Misago a contacté son ami Batakanwa Sylvestre pour lui faire amener les 160 000 fbu.

Cependant, la nouvelle a commencé à se répandre parmi les animateurs communautaires sous forme de rumeur. La mère de la victime, accompagnée de ces animateurs, a conduit sa fille à l'hôpital de Cankuzo pour un examen médical le 21 avril 2025. Les tests ont révélé que la victime était enceinte.

Face à la situation, Marc Misago, inquiet, a fui dans le village de Kumoso, sur la colline Nyamugari, dans la commune de Cendajuru. Il a cependant reçu un appel du chef de colline de Mugozi et des imbonerakure qui lui ont promis de le protéger contre toute poursuite, en lui assurant qu'aucun danger ne viendrait sans leur approbation.

Néanmoins, l'affaire a été portée à l'attention de la direction provinciale du développement familial et social (anciennement CDFC). Un conseiller de cette institution, Samuel, a alerté l'OPJ Abel. Ensemble, ils se sont rendus sur la colline de Mugozi pour procéder à l'arrestation de Marc Misago, qui a depuis passé un mois dans le cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo. Le dossier avance lentement, toujours entre les mains de cet OPJ, ce qui suscite des inquiétudes.

Depuis l'incarcération de Marc Misago, la famille de la victime fait l'objet de menaces répétées de la part du chef de colline et des imbonerakure, qui les accusent même de sorcellerie sur la colline, de vouloir perturber les élections, de détruire le groupe des tambourinaires de Mugozi et d'humilier les animateurs communautaires du Centre de santé de Mugozi. Ils réclament qu'il soit mis fin à la présence sur la colline de Mugozi de la mère de la victime, voire qu'elle soit éliminée physiquement.

Ce mercredi 18 juin 2025, le chef de colline Mugozi a organisé une rencontre avec toutes les femmes de la communauté. Parmi les

II.2.2. VIOLS/VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (suite de la page 21)

participantes se trouvait la mère de la victime, aux côtés des autres femmes. La réunion a commencé à 16 heures. Un unique sujet figurait à l'ordre du jour: les accusations publiques formulées contre la mère de la victime en vue de justifier que Marc Misago ne devrait pas être emprisonné. Une certaine Godeberthe, représentante des femmes Bakenyerarugamba au niveau communal, était également présente.

Après 18 heures, dans un contexte de menaces, N.C a réussi à s'enfuir, profitant de l'obscurité en traversant une zone boisée

d'eucalyptus. Elle a été retrouvée par son mari, cachée dans la brousse, grâce à un appel téléphonique.

Le lendemain, jeudi 19 juin 2025, le couple accompagné de leur fille victime s'est rendu à la province pour signaler les menaces dont ils faisaient l'objet de la personne du chef de colline. Ils ont été reçus par plusieurs personnalités, y compris le conseiller juridique du Gouverneur, et ont été escortés au parquet du procureur de la République par Samuel, conseiller au CDFC, pour défendre le dossier de Marc Misago auprès des autorités judiciaires.

Des viols en milieu scolaire en Zone Busiga de la commune Ngozi en province Butanyerera

Depuis 13 juin 2025, Maniragaba Joseph le secrétaire du lycée de Busiga est au cachot de la police accusé d'avoir distribué les examens du 3ème trimestre (par téléphone) à C. L. I, N. L., et N. D, trois jeunes filles de cette même école.

Selon des témoins, il donnait ces examens en échange des rapports sexuels. Les trois élèves ont été définitivement chassés de l'école. Jean Pierre Ndikuryayo, DPE Ngozi confirme ces informations en précisant qu'il poursuit les enquêtes y relatives.

Une femme battue par son mari en commune Kiganda, province Gitega.

En date du 17 juin 2025, sur la colline Bupfunda, commune Kiganda, province Gitega, K. E, 22 ans, fille de B. et de N, a été sérieusement battue par son mari B. Ph, 29 ans, cultivateur et membre des Imbonerakure.

Alors que le couple venait de passer à peine 6 mois après leur union, ils ont commencé à se soupçonner mutuellement l'un accusant l'autre d'avoir un concubin. C'est ainsi que le 17 juin vers 19h, la femme a surpris son mari en train

de partager un verre avec une jeune fille et a commencé à l'injurier devant tout le monde.

Ce dernier a immédiatement ramassé un tabouret qu'il a jeté avec force sur sa femme. Celle-ci a été gravement blessée au niveau du front et s'est évanouie. Elle a été amenée à l'hôpital de Kiganda.

D'après les sources sur place, son mari a pris le large le lendemain matin et reste introuvable.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

Un membre du parti CNL en train d'être harcelé par les Imbonerakure à Kayanza

Dans la zone de Murima, sur la colline de Murima dans la commune de Kayanza, province de Butanyerera, un homme nommé Nimbona Gérard fait face à des intimidations de la part des membres du parti CNDD FDD en raison de son vote en faveur du CNL.

En effet, lors de son passage au bureau de vote, comme dans d'autres bureaux, il y avait un ordre d'effectuer le vote en toute transparence, et M. Gérard a exprimé son choix pour le CNL en disant : *"Je suis connu*

comme membre du parti CNL, donc je vote CNL devant vous tous".

Après l'annonce des résultats de l'élection, les imbonerakure de la zone de Murima ont commencé à s'en prendre à Gérard.

Actuellement, il vit sous la menace de mort au point de ne plus dormir chez lui. Sa femme est régulièrement interrogée sur l'emplacement de son mari, et elle aussi ressent la peur face à ces menaces.

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Le site touristique de Muyogo détourné par des autorités en commune Makamba

Dans la nouvelle province de Burunga, le site de Muyogo, officiellement destiné à devenir un pôle touristique majeur, est en train d'être transformé en un lotissement privé pour les hauts responsables administratifs et policiers de cette même province

Inauguré fin 2024 par la gouverneure de l'ancienne province de Makamba, Tantine Ncutinamagara, le site devait abriter des monuments historiques en hommage à l'indépendance du Burundi, à l'unité nationale, au prince Louis Rwagasore, au président Melchior Ndadaye, ainsi qu'aux rois burundais emblématiques tels que Ntare Rushatsi Cambarantama et Mwezi Gisabo.

Un terrain omnisports était aussi prévu pour soulager l'unique espace de sport existant en cette province. Mais aujourd'hui, c'est la désolation : le plan d'urbanisation établi par

l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la construction (OBUHA) et les services techniques communaux a été délibérément bafoué. Plusieurs autorités locales dont le gouverneur, ses conseillers, des administrateurs communaux, des commissaires régionaux et provinciaux ainsi que des cadres du parti CNDD-FDD se sont partagé une grande portion du site pour y construire des maisons personnelles.

Des sources internes affirment que ces autorités auraient justifié leur acte auprès de la Présidence en disant qu'elles approchent de la fin de leur mandat et qu'il est inacceptable qu'elles rentrent *"les mains vides"*.

Cette décision provoque la colère des habitants de Makamba, qui rappellent que nombre de quartiers déjà aménagés n'ont jamais bénéficié d'infrastructures publiques : pas de terrains de

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (suite de la page 23)

jeux, ni de centres de santé, ni de marchés ou même de dépotoirs publics.

À chaque fois, ces terrains sont détournés au profit d'intérêts privés. Les citoyens demandent l'intervention urgente du chef de

l'État pour stopper ces accaparements et préserver les rares espaces publics restants pour l'intérêt de toute la population de la province de Burunga.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Des lamentations liées aux manques d'engrais en province Butanyerera

Dès la saison culturale, la population de la commune Kirundo et Busoni, province Butanyerera, s'est lancée à l'achat de l'engrais chimique (FOMI : Imbura, totahaza et bagara).

Mais la distribution n'a pas été parfaite ou il a été servi en petite quantité y est arrivée trop tard et le rendement n'a pas été bon. Même en saison, la quantité distribuée n'est pas

équitable par rapport à la commande effectuée et payée. La saison C débute avec des bons du saison B non servi. Les distributeurs du FOMI dans les zones ont organisé la collecte des bons que disposent les agriculteurs.

Des réquisitions ont été faites chez le gouverneur mais n'ont rien donné. Les uns ont refusé de donner leurs bons dans l'angle où il peut y avoir de fraude.

Discrimination dans la distribution du sucre de la SOSUMO

Le commerçant, responsable provincial du sucre du nom de Bompanokira Severin, du CNDD FDD âgé de 62 ans a distribué le sucre depuis ce jeudi 19/06/2025, à partir de 17 heures et ce vendredi 20/06/2025 à partir de 11 heures.

Ce qui nous inquiète fort, c'est qu'il demande aux clients de se munir de leurs cartes d'électeurs et il donne à celui qui a voté, celui qui n'en dispose pas, il ne lui donne pas mais pour les Imbonerakure et autres membres du CNDD-FDD connus, il ne leur demande pas ces cartes.

La montée des prix sur les produits de première nécessité en communes Gisuru et Mishiha, province Buhumuza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juin 2025 indique que les habitants des communes Gisuru et Gisagara, province Buhumuza, sont préoccupés par la montée des prix sur les produits de première nécessité.

Selon des sources sur place, d'habitude la période de récolte est caractérisée par la baisse sensible des prix des produits de première

nécessité qui n'a pas été le cas cette année, au lieu de baisser plutôt ils continuent de grimper surtout dans les marchés des zones Gisuru, Gisagara, Cendajuru et Mishiha. La cause principale est le taux de change élevé de la monnaie Tanzanienne (le shilling) et la population préfère aller vendre leurs produits en Tanzanie.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (suite de la page 24)

Spéculation sur les prix en commune Buhiga, province Gitega

Depuis 18 juin 2025 vers 13 heures, au marché de Buhiga, zone Buhiga, commune Karuzi, province Gitega, le chef de zone Sindaruhuka Phocas, sous l'ordre du Gouverneur Nizigiyimana Dévotte avec l'appui de l'administrateur communal Bacebaseme Therence, chef de zone accompagné d'un OPJ et des policiers ont fouillé les bars des gens suivants de Kwizera Bella, Gérard Muhitira, Véréne et Cadeau tous membres du CNDD-FDD. Selon des témoins de la localité, cette fouille avait pour objectif de vérifier les

lamentations sur la hausse des prix des produits BRARUDI. Ils ont trouvé dans leurs stocks des boissons Primus cachés tandis qu'ils disent qu'ils n'ont plus rien tout en les vendant aux clients intimes à 5.000 fbu la bouteille Primus, 7.000 f l'Amstel 65 cl, 5.000 f la petite Amstel. On y a pris 7 casiers chez Bella, 4 chez Cadeau, 5 chez Gérard et 3 chez Véréne, on les a embarqués dans la zone et ces cabaretiers ont été taxés d'une amende de 100.000 fbu chacun mais les boissons ne sont pas encore remises.

IV. DROITS CATÉGORIELS

IV.1. DROIT DE L'ENFANT

Un enfant battu par son employeur à Kabezi dans la province Bujumbura

En date du 15 juin 2025, un jeune nommé Irishura Divin, âgé de 13 ans, a été agressé au point que son œil gauche a été blessé.

En effet, dans la commune de Kabezi, province de Bujumbura, sur la colline de Kabezi, un dénommé Kibido, agriculteur, avait chargé cet enfant de surveiller une plantation de tomates. Lorsque l'enfant a ressenti la faim, il a cueilli

une tomate pour manger, mais a été intercepté par son prétendu employeur.

Ce dernier l'a brutalement frappé avec un bâton, blessant ainsi l'œil gauche de l'enfant, qui risque une cécité partielle si aucune action n'est entreprise. L'individu accusé demeure impuni, tandis que l'œil de l'enfant continue de se détériorer.



Uwo uri wese ubahirizwa

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka exprime son profond désaccord face à la dégradation persistante des droits de l'homme au Burundi, tout en mettant en lumière l'impunité dont jouissent les concepteurs d'actes criminels. L'organisation appelle les autorités burundaises à entreprendre des actions concrètes pour corriger cette situation alarmante. Dans ce contexte, plusieurs recommandations sont adressées :

Au Gouvernement de Gitega:

- ♦ Fournir de la protection et empêcher toute forme de harcèlement pour la sécurité physique des défenseurs des droits humains et de leurs familles. Toute menace à leur encontre doit être prise au sérieux et traitée immédiatement par les autorités,
- ♦ Veiller à ce que les lois existantes soient appliquées de manière effective et à ce que les sanctions soient suffisamment sévères pour dissuader les auteurs de violences sexuelles,
- ♦ Mettre en place des programmes d'éducation et de sensibilisation pour les jeunes, les familles et la communauté sur les droits des enfants, les conséquences des violences sexuelles et l'importance de la protection des mineurs,
- ♦ Collaborer avec les organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent sur la protection des enfants et la lutte contre les violences sexuelles pour renforcer les efforts de prévention et de soutien aux victimes,
- ♦ Garantir et protéger les droits de ses citoyens à s'exprimer librement sur la vie sociopolitique du pays.

Au parti au pouvoir CNDD-FDD:

- Reconnaître que la critique et l'opposition sont des éléments essentiels de la démocratie et accepter de dialoguer avec les partis d'opposition,
- Accepter la diversité d'opinions et promouvoir les principes démocratiques comme base du développement durable.